



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RER

Question écrite n° 50552

Texte de la question

M. Julien Dray attire l'attention de M. le secrétaire d'État aux transports et à la mer sur le contenu du rapport publié par le STIF en novembre dernier au sujet de l'amélioration de l'exploitation de la ligne du RER D. Il apparaît que ce document ne fait aucune proposition en ce qui concerne la gestion des correspondances entre les trains et les autobus desservant les lignes complémentaires au rail. Par ailleurs, il n'y a aucune proposition concernant l'amélioration des conditions d'accueil dans certaines gares. Ainsi, dans plusieurs établissements voyageurs, le guichet est fermé à certaines périodes, sans information préalable des usagers, cette situation étant imposée aux usagers en dépit des horaires d'ouverture approuvés par l'autorité organisatrice. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures envisagées par la SNCF et le Gouvernement afin d'améliorer une situation qui nuit à l'utilisation des transports collectifs.

Texte de la réponse

Plusieurs mesures sont destinées à rendre aux usagers de la ligne D du RER la qualité de service à laquelle ils peuvent légitimement prétendre. Outre des opérations lourdes sur l'infrastructure, telles que la réalisation d'un nouveau poste d'aiguillage informatisé à Melun ou l'aménagement de terminus à Goussainville et Villeneuve-Saint-Georges, la ligne D verra se concrétiser des mesures ayant pour objectif une nouvelle relation avec le client. Aussi, le voyageur se verra offrir un meilleur accueil, une meilleure information et une aide plus attentionnée. La présence renforcée et plus fréquente des agents transiliens sera de nature à mieux informer les usagers. Par ailleurs, pour améliorer l'intermodalité et en particulier les correspondances entre trains et autobus, la SNCF développe un système d'information pour donner aux transporteurs routiers de voyageurs toutes les indications sur l'arrivée des trains en temps réel. Ce système, en cours d'expérimentation, donnera aux régulateurs de lignes d'autobus des informations permettant d'aviser les chauffeurs du retard réel des trains dans chacune des gares d'Ile-de-France.

Données clés

Auteur : [M. Julien Dray](#)

Circonscription : Essonne (10^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50552

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8835

Réponse publiée le : 1er février 2005, page 1171